



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 59663

## Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés financières des associations d'aide à domicile qui doivent mettre en oeuvre la réduction obligatoire du temps de travail. En effet, l'accord signé le 6 juillet 2000 par tous les employeurs et les partenaires sociaux n'a toujours pas reçu l'agrément ministériel. Un accord rapide est indispensable pour éviter la précarisation de salariés à majorité à temps partiel et pour maintenir et développer la qualité de service nécessaire pour intervenir auprès d'un public fragilisé. Il lui demande quelles mesures il entend prendre dans ce domaine.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Nudant](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59663

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 avril 2001, page 1902